

BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation brève et synthétique



Commune de GUISE



L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique soit annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'avoir accès aux informations financières essentielles et d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2021 de la Ville de Guise et de ses budgets annexes.

Elle sera, comme le rapport d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'exercice 2021. Il a été présenté et approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2021.

I – Budget principal de la Ville de Guise

Le montant du budget principal de la Ville de Guise s'élève à 15 513 341,92 € et se répartit de la manière suivante :

- 8 667 566,17 € en section de fonctionnement
- 6 845 775,75 € en section d'investissement

A – Section de fonctionnement

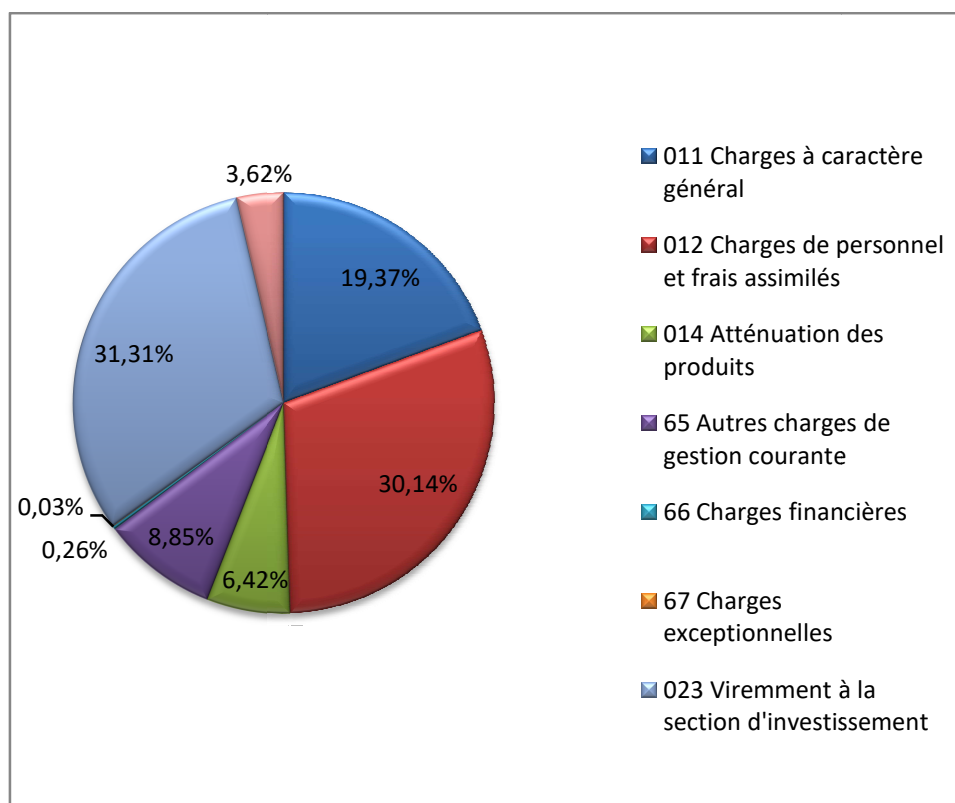
La section de fonctionnement s'équilibre donc en recettes et en dépenses à hauteur de 8,6 Millions d'euros et se caractérise par une volonté, de la municipalité, de maîtriser la dépense publique en lien avec le contexte économique et sanitaire actuel.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 5 640 191,43 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 5 997 567,00 €.

Dépenses de fonctionnement par Chapitres

Chapitre	Intitulé	Prévision BP + DM 2020	Réalisé 2020	Prévision BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
011	Charges à caractère général	1 694 500,63 €	1 415 951,03 €	1 679 100,00 €	-0,91%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 589 130,00 €	2 495 875,96 €	2 612 332,00 €	0,90%
014	Atténuation des produits	43 000,00 €	37 808,00 €	556 509,00 €	1194,21%
65	Autres charges de gestion courante	791 912,00 €	715 686,49 €	766 681,00 €	-3,19%
66	Charges financières	27 694,63 €	27 694,63 €	22 569,43 €	-18,51%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	286,72 €	3 000,00 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	3 539 284,37 €	- €	2 713 500,56 €	-23,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	296 974,14 €	440 828,34 €	313 874,18 €	5,69%
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 985 495,77 €	5 134 131,17 €	8 667 566,17 €	-3,54%

Répartition des crédits de dépenses de fonctionnement 2021 par chapitres



➤ Chapitre 011 :

Il s'agit des charges à caractère général c'est-à-dire l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des différents services de la ville.

On constate que les crédits inscrits sur ce chapitre sont en léger recul de l'ordre de 0,91% par rapport à l'exercice 2020. En effet, la ville de Guise réalise depuis quelques années un travail de mise en adéquation des inscriptions budgétaires par rapport aux réalisations constatées au compte administratif. Ainsi, pour 2021, malgré un contexte financier incertain du fait de la crise sanitaire, les prévisions de dépenses du chapitre 011 ont été calculées au plus juste en tenant compte de l'augmentation des différents coûts (matières, prestations, etc.) et en poursuivant la dynamique de recherches d'économies.

➤ Chapitre 012 :

Ce chapitre correspond aux charges de personnel et représente à lui seul 46 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est à noter une stabilité des crédits inscrits entre 2020 et 2021, la progression étant de 23 000 € soit + 0,90 %.

En effet, si dans un premier temps, une baisse avait été escomptée du fait du non remplacement d'un agent par mutualisation des moyens humains déjà en place et par des départs en retraite remplacés par des agents en début ou en milieu de carrière, il est apparu nécessaire de renforcer l'inscription des crédits sur les comptes relatifs aux contrats de remplacement. Cette nécessité étant la conséquence directe des surcoûts liés au renfort des

équipes assurant la désinfection des locaux en lien avec la crise sanitaire de la COVID 19 et aux contrats de remplacement des agents en arrêt maladie.

➤ Chapitre 014 :

Ce chapitre regroupe les charges relatives aux atténuations des produits. Pour la ville de Guise, il s'agit principalement de la cotisation pour la participation au fonds de péréquation des recettes fiscales.

Ce chapitre enregistre une hausse de plus de 1 000 %. Toutefois, il est à noter qu'il s'agit d'un jeu d'écritures comptables correspondant à l'application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui instaure la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui sont dès 2021 affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

La ville de Guise étant dans le cas d'une sur compensation, elle devra verser une contribution de l'ordre de 510 000 € correspondant à la différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.

➤ Chapitre 65 :

Il s'agit des autres charges de gestion courantes qui englobent les indemnités versées aux élus, les contributions au département pour contingent d'incendie (SDIS), la cotisation au syndicat mixte de Godin et les subventions versées aux associations.

Il est à noter une baisse de l'ordre 3 % des crédits inscrits résultant directement d'une diminution des subventions demandées.

➤ Chapitre 66 :

Ce chapitre correspond aux charges financières et comprend uniquement la part des intérêts des annuités d'emprunt.

➤ Chapitre 67 :

Il s'agit des charges exceptionnelles correspondant notamment aux éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

➤ Chapitre 023 :

Les crédits inscrits sur ce chapitre correspondent au prélèvement budgétaire effectué sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. Il s'agit de la part permettant d'autofinancer une partie des investissements de la ville.

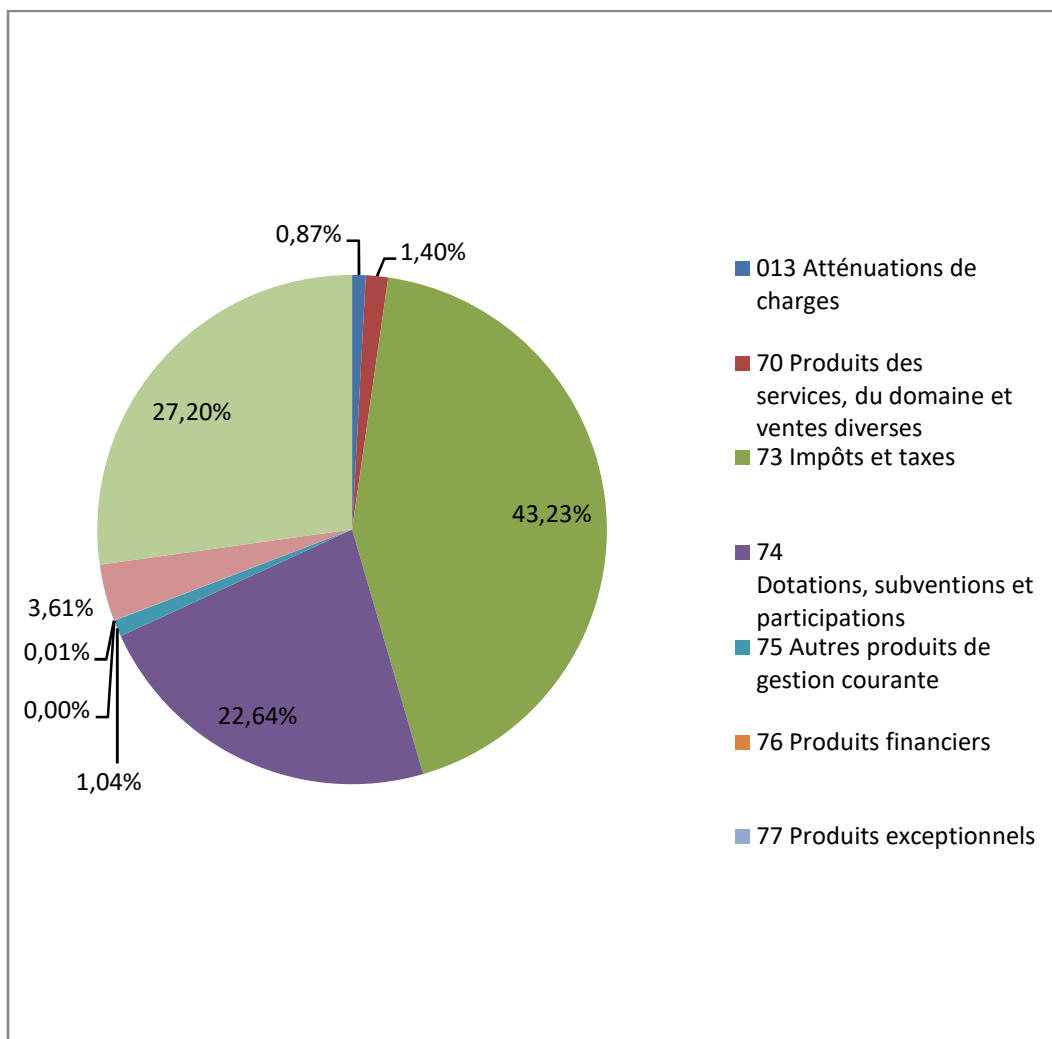
➤ Chapitre 042 :

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit principalement des dotations aux amortissements dont le montant prévisionnel pour l'exercice 2021 s'élève à près de 314 000 €.

Recettes de fonctionnement par Chapitres

Chapitre	Intitulé	Prévision BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	84 871,05 €	75 000,00 €	7,14%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	194 690,00 €	131 268,55 €	121 740,00 €	-37,47%
73	Impôts et taxes	3 204 006,00 €	3 151 900,98 €	3 747 001,00 €	16,95%
74	Dotations, subventions et participations	2 021 593,00 €	1 972 087,68 €	1 962 626,00 €	-2,92%
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00 €	77 730,10 €	90 000,00 €	12,50%
76	Produits financiers	- €	2,97 €	- €	
77	Produits exceptionnels	1 200,63 €	61 354,23 €	1 200,00 €	-0,05%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 996,00 €	399 343,54 €	312 840,00 €	4,63%
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 115 010,14 €		2 357 159,17 €	-24,33%
Total des recettes - section de fonctionnement		8 985 495,77 €	5 878 559,10 €	8 667 566,17 €	-3,54%

Répartition des crédits de recettes de fonctionnement 2021 par chapitres



➤ Chapitre 013 :

Ce chapitre regroupe les produits relatifs aux atténuations des charges. Pour la ville de Guise, il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire (pour les agents titulaires) et de la sécurité sociale (pour les agents contractuels) des arrêts maladie.

➤ Chapitre 70 :

Il s'agit des produits des services et du domaine qui comprennent principalement les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, les droits d'entrée du cinéma, les redevances des services éducatifs (cantine, périscolaire) et les remboursements des mises à dispositions de personnels communaux.

Pour l'exercice 2021, les produits prévisionnels inscrits sur ce chapitre sont en baisse de près de 40 %. Cette baisse est la conséquence directe de l'état de crise sanitaire notamment sur la fermeture provisoire du cinéma et sur la fermeture des cantines durant les périodes de confinement. Il est également à noter une baisse des recettes liées à une réduction du nombre d'agents communaux mis à disposition de la CCTSO.

➤ Chapitre 73 :

Le chapitre impôts et taxes représente à lui seul plus de 60 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville et progresse de près de 17 % par rapport au budget primitif 2020.

Il s'agit principalement des recettes issues des contributions directes locales (taxe foncière, FNGIR, etc.), du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et des taxes sur l'électricité.

Il est à noter que, comme indiqué au chapitre 014 des dépenses, la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui sont dès 2021 affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a généré l'inscription d'une recette supplémentaire de plus de 520 000 € qui fait l'objet d'une contribution quasi équivalente en dépenses.

Ainsi, l'évolution des prévisions de recettes du chapitre 73 entre le BP 2020 et le BP 2021 peut être ramené à un peu plus de 30 000 € soit une évolution de + 1%.

➤ Chapitre 74 :

Ce chapitre regroupe les dotations, subventions et participations. Pour 2021, elles sont estimées à 1 962 626,00 € soit en recul de près de 3 % par rapport à 2020. Il s'agit principalement de recettes issues de la dotation générale de fonctionnement (DGF) et des compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières et de la taxe professionnelle.

➤ Chapitre 75 :

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante enregistre une progression de 12 % correspondant aux loyers perçus par la commune.

➤ Chapitre 77 :

Il s'agit des produits exceptionnels correspondant notamment aux éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs.

➤ Chapitre 042 :

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit principalement des écritures relatives à l'intégration à la section d'investissement des travaux en régie dont le montant prévisionnel pour l'exercice 2021 s'élève à 312 840 €.

➤ Chapitre 002 :

Il s'agit du résultat de la section de fonctionnement reporté constaté au compte administratif 2020 pour un montant de 2 357 159,17 €.

B – Section d'investissement

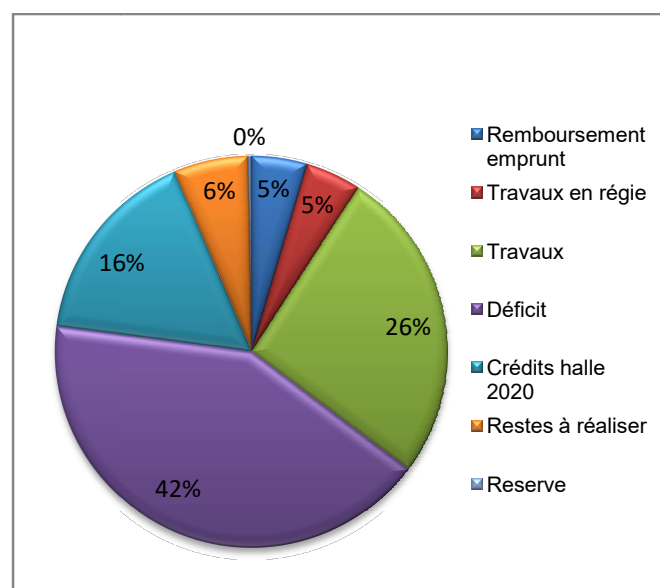
La section d'investissement de l'exercice 2021 s'équilibre à hauteur de 6 845 775,75 €

Elle est principalement axée autour de la finalisation du projet de revitalisation du Centre Bourg avec l'achèvement des travaux de création d'une halle de marché et requalification d'espaces verts afin de créer une liaison avec la rue Camille Desmoulins.

Dépenses d'investissements

Détail des dépenses Investissement 2021	
Remboursement emprunt	312 522,76 €
Travaux en régie	312 840,00 €
Travaux	1 787 685,00 €
Déficit	2 863 243,88 €
Crédits halle 2020	1 131 247,01 €
Restes à réaliser	419 157,13 €
Reserve	19 079,97 €
TOTAL	6 845 775,75 €

Répartition des crédits de dépenses d'investissement



A la lecture des éléments repris ci-dessus, on peut constater que les crédits de dépenses de la section d'investissements se répartissent de la manière suivante :

- 26 % consacrés aux investissements courants annuels (opérations d'entretien, de renouvellement de matériel, de maintien du patrimoine communal, etc.) et à l'avènement de nouveaux projets tels que la réhabilitation d'un bâtiment en école de musique.
- 16 % consacrés à la finalisation des travaux de la Halle de marché.
- 6 % correspondants aux restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2020.
- 5 % destinés à la réintégration des travaux en régie.
- 5 % consacrés au remboursement du capital de la dette.
- 42 % correspondants au déficit d'investissement reporté.

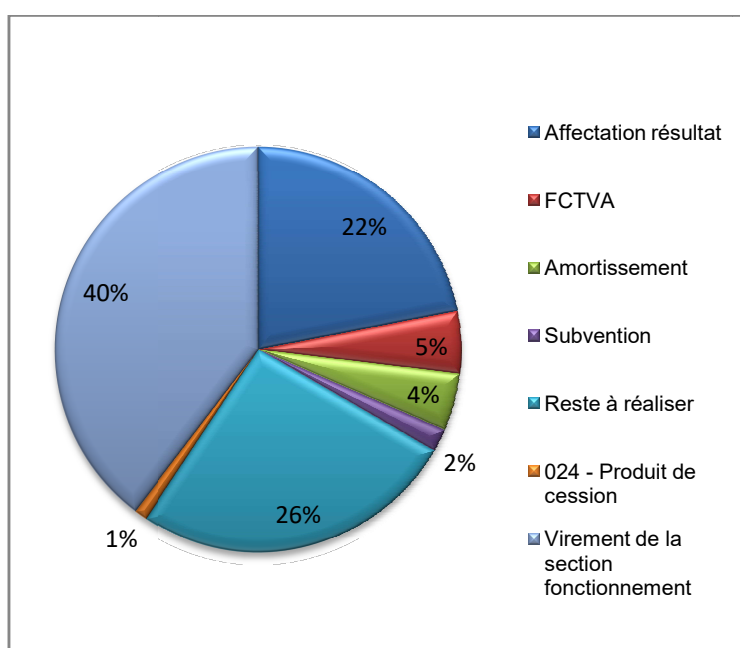
Ci-après, l'ensemble des crédits de travaux par opérations :

N°	Opération	Proposé
02006	Administration	20 775,00 €
02008	Service Bâtiment	19 860,00 €
02011	Acquisitions	- €
02015	Service espaces verts	800,00 €
02017	Service entretien des locaux	4 200,00 €
02401	Fêtes et Cérémonies	6 700,00 €
02402	Salle BEAUVAL	1 650,00 €
02403	Salle des Fêtes	1 650,00 €
21101	Ecole Maternelle Centre	9 550,00 €
21102	Ecole Maternelle GODIN	500,00 €
21103	Ecole Maternelle SCHWEITZER	1 500,00 €
21201	Ecole Primaire Centre	4 280,00 €
21202	Ecole Primaire GODIN	2 650,00 €
21203	Ecole Primaire SCHWEITZER	2 400,00 €
25101	Restauration scolaire	11 100,00 €
25102	Périscolaire	2 550,00 €
31101	Salle de Musique	3 000,00 €
31101-01	Aménagement Ecole de musique	100 000,00 €
31401	Cinéma	2 650,00 €
32101	Bibliothèque	150,00 €
32401	Eglise Saint Pierre	1 650,00 €
7101	Parc locatif	40 500,00 €
81101	Réseau pluvial	26 000,00 €
81402	Illuminations fin d'année	7 500,00 €
81601	Enfouissement de réseaux	366 000,00 €
82204	Matériel et Travaux de voirie	280 400,00 €
82301	Espaces Verts	117 870,00 €
82403	Acquisition immobilière	107 300,00 €
83101	Cours d'eau	90 000,00 €
9501	Camping	22 300,00 €
82405	Centre Bourg	292 200,00 €
82405-01	Centre Bourg-Travaux halle de marché	240 000,00 €
TOTAL		1 787 685,00 €

Recettes d'investissements

Détail des recettes Investissement 2021	
Affectation résultat	1 502 278,90 €
FCTVA	340 000,00 €
Amortissement	313 874,18 €
Subvention	126 000,00 €
Reste à réaliser	1 780 122,11 €
024 - Produit de cession	70 000,00 €
Virement de la section fonctionnement	2 713 500,56 €
TOTAL	6 845 775,75 €

Répartition des crédits de recettes d'investissement



A la lecture des éléments repris ci-dessus, on peut constater que les crédits de recettes de la section d'investissements se répartissent de la manière suivante :

- 40 % correspondants à l'autofinancement issu du virement de la section de fonctionnement.
- 26 % correspondants aux restes à recevoir constatés à la clôture de l'exercice 2020.
- 22 % issus de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2020.
- 5 % issus du FCTVA.
- 4 % correspondants aux dotations aux amortissements
- 2 % issus des subventions
- 1 % relatifs au produit de cession

C - Endettement

La ville de Guise s'est engagée sur trois emprunts de 1 million d'euros chacun contractés en 2013, 2015 et 2017 et se terminant tous en 2025.

Le taux d'endettement de la commune reste particulièrement bas car il n'a pas été contracté de nouveaux emprunts.

Dettes au 31/12/2020 (capital restant dû) :	1 541 314,85 €
Population Fiche DGF 2020 :	4 929
Ratio encours de la dette (dette par habitant) :	312,70 €

Dettes au 31/12/2020 (capital restant dû) :	1 541 314,85 €
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) :	744 427,93 €
Capacité de désendettement en années :	2,1

Avec une population stable, le ratio d'endettement par habitant d'un montant de 312,70 € est en baisse par rapport à l'année 2019. La capacité de désendettement de la Ville de Guise est de 2,1 ans. Ce ratio est un bon indicateur et montre que l'endettement est faible, le seuil critique se situant au-delà de 12 ans.

D - Taux d'imposition

Taux	2020	2021
Taxe foncière non bâti (TFNB)	31,39 %	31,39 %
Taxe foncière bâti (TFB)	20,75 %	52,47 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,80 %	20,80 %

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe sur le foncier bâti est augmenté du taux départemental. En 2020, le taux du département sur le foncier bâti était de 31,72 %.

Le taux 2021 a donc été calculé ainsi : Taux communal 2020 + Taux départemental 2020 = Nouveau taux

Taux 2021 20,75 % + 31,72 % = 52,47 %

II – Budget annexe – Lotissement des Coutures

Budget Primitif Lotissement Les Coutures 2021

RECETTES			DEPENSES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Imputation	Désignation	Montant	Imputation	Désignation	Montant
7015	Vente prévisionnelle de terrains 1500 m² à 35 euros	52 500,00 €	002	Résultat	38 689,48 €
7552	Prise en charge du déficit	58 009,48 €	71355	Variation des stocks en cours 1500 m² à 47,88€	71 820,00 €
	TOTAL	110 509,48 €		TOTAL	110 509,48 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Imputation	Désignation	Montant	Imputation	Désignation	Montant
3555	Terrains aménagés	71 820,00 €	168748	Remboursement avance à la commune	101 505,60 €
001	Excédent 2020	29 685,60 €			
	TOTAL	101 505,60 €		TOTAL	101 505,60 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissement des Coutures » s'élève au total à 212 015,08 € dont 110 509,48 € en fonctionnement et 101 505,60 € en investissement.

Ce budget a été élaboré sur une prévision de vente de terrains d'une superficie de 1 500 m².

III – Budget annexe – Service d'eau

Budget Primitif Service des Eaux 2021

RECETTES			DEPENSES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Imputation	Désignation	Montant	Imputation	Désignation	Montant
7068	Revenu de la surtaxe	60 000,00 €	023	Virement à la section d'Investissement	260 272,68 €
002	Excédent 2020	244 770,33 €	6811	Dotation aux amortissements	43 787,65 €
	TOTAL	304 770,33 €	615	Maintenance logiciel comptabilité	710,00 €
				TOTAL	304 770,33 €
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Imputation	Désignation	Montant	Imputation	Désignation	Montant
2315	Transfert de TVA (opération d'ordre)	100 000,00 €	2315	Travaux Installations matériel et outillages	643 808,24 €
001	Excédent 2020	239 747,91 €		Dont restes à réaliser 2020	293 686,44 €
28158	Dotation aux amortissements	43 787,65 €	2762	Transfert de TVA (Opération d'ordre)	100 000,00 €
021	Virement section de fonctionnement	260 272,68 €			
2762	Remboursement TVA	100 000,00 €			
	TOTAL	743 808,24 €		TOTAL	743 808,24 €

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Service d'eau », qui rappelons le, relève de la nomenclature comptable M 49, s'élève au total à 1 048 578,57 € dont 304 770,33 € en fonctionnement et 743 808,24 € en investissements.

Les recettes de fonctionnement du budget service des eaux proviennent exclusivement du versement, par la SAUR, de la surtaxe du compte d'affermage et du résultat de la section de fonctionnement reporté constaté au compte administratif 2020.

Les crédits de dépenses de fonctionnement inscrits au BP 2021 correspondent, comme chaque année, aux dotations aux amortissements et au coût de maintenance du logiciel de comptabilité.

Le différentiel entre les crédits de recettes et les crédits de dépenses permet de dégager un virement de 260 272,68 € à la section d'investissement pour l'autofinancement des différentes opérations de travaux.

Ainsi, les crédits de dépenses inscrits à la section d'investissements permettront la réalisation des opérations suivantes :

NATURE DES TRAVAUX	IMPUTATION COMPTABLE	RESTE à REALSER	BP 2021
Dépenses			
BAC Fontaine Manon Participation à l'expertise technique du plan AZUR (gestion fertilisation azotée)	2031		6 000,00 €
Rue Henri Barbusse + impasse Reprise réseau + branchements	2315		140 000,00 €
Rue des Coutures - Reprise branchements	2315		38 000,00 €
Rue de l'Egalité- Reprise branchements	2315		53 000,00 €
Rue du Progrès- Reprise branchements	2315		35 000,00 €
Rue de la Liberté - Reprise branchements	2315		25 000,00 €
Réservoir et surpression Justice Mise en place équipements de protections collectives Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux réhabilitation Travaux de réhabilitation génie civil et hydraulique	2158		9 000,00 €
Déplacement conduite assurant le maillage pour projet caserne pompiers	2315		20 000,00 €
Renouvellement équipements de communication des 4 stations	2158		6 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2020			
Réservoir Haute Ville Travaux de réhabilitation génie civil et hydraulique	2315	293 686,44 €	
A charge de la Ville		293 686,44 €	332 000,00 €